

FICHE DE DONNEES DE SECURITE *OXYDE COLORANT D89 BLEU BERMUDES*

Impression : 30/11/2012

1. IDENTIFICATION

1.1 Identification du produit

Code du produit: 42050904
 Nom du produit: OXYDE COLORANT D89 BLEU BERMUDES
 Numéro CAS: 65997-18-4
 Numéro EINECS: 266-047-6

1.2 Utilisations principales

Décoration céramique. Coloration des émaux, engobes et pâtes céramiques.

1.3 Société

.PRODESCO S.L.
 Avda. Aviación 44
 46940 Manises
 Valencia - España

Tel: 961545588
 Fax: 961533025
 email: admon@prodescoweb.com
 Web: <http://www.prodescoweb.com>

2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Description générale des composants et composition

Nom: Composé céramique.
 Dénomination commune: Oxyde colorant.
 Composition de la préparation: Composé à base de frites, matières premières et pigments inorganiques.

2.2 Composants et concentrations de la préparation

a) Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement

Nom	Substance %	N° CAS	N° EINECS	Classification	Phrases
COMPOSE DE PLOMB	[5-10]	65997-18-4	266-047-6	T,N	R61-20/22-33-62-R51/53

b) Substances pour lesquelles il existe des limites communautaires (non inclus dans le point précédent)

Données concernant le plomb fritté: Valeurs TLV (TWA). (Valeur limite Seuil). 0.15 mg/m3.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Repr.Cat.3: R62

3.1 Risques physicochimiques pour la santé humaine, le milieu ambiant et autres dangers

Le produit se présente en poudre. Par action mécanique, il peut produire des irritations.
 Effets nuisibles à long terme.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Informations générales

Voir l'information sur les composants (2°). En cas d'accident, contacter immédiatement un médecin. (Si possible lui montrer l'étiquette).

Contact avec les yeux :

Laver soigneusement à fond et avec de l'eau abondante.

Contact avec la peau :

Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin avec cette fiche.

Inhalation:

Faire respirer de l'air frais.

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

Le produit n'est pas combustible. Il n'existe pas de mesure spéciale pour la protection contre le feu ou l'explosion. Les lieux de stockage du produit doivent être aux normes locales contre le risque d'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Protections personnelles

Tenir les personnes éloignées du lieu du déversement, en direction opposée à celle du vent. Il est conseillé de porter un équipement de protection personnelle; voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection du milieu ambiant

Eviter la moindre contamination possible, tant dans les eaux et les canaux que dans l'air. Traiter les résidus avec une attention



particulière, en accord avec les réglementations locales et nationales.

6. 3 Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit par des moyens mécaniques. Éviter la formation de poussière, laver avec de l'eau abondante. Ne pas déverser dans les égouts, eaux superficielles ou souterraines.

7. MANIPULATION ET MAGASINAGE

7. 1 Précautions pour la manipulation du produit

Il faut éviter l'ingestion orale ou par inhalation, et le contact avec la peau. Éviter la formation de poussière, et le dépôt de poudre. En cas de formation de poussière, utiliser une aspiration. (voir point 8). Former convenablement les ouvriers et le personnel en général qui manipulent le produit.

7. 2 Conditions de magasinage

Maintenir les sacs au sec et hermétiquement fermés, de même pour les emballages vides. Le chargement et le déchargement doivent se réaliser de façon à éviter toute contamination, à l'intérieur, comme à l'extérieur des locaux.

7. 3 Usages spécifiques

On doit prêter attention à l'information sur les risques spéciaux et aux recommandations de sécurité des fiches de sécurité. Il est très important de respecter les phrases de sécurité : "ne pas boire, manger ou fumer pendant son utilisation". Les fumeurs sont particulièrement exposés: le plomb est transmis des doigts souillés à la cigarette. Le plomb passe directement des poumons vers le sang dans une proportion qui peut atteindre jusqu'à 80%.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION. PROTECTION DU PERSONNEL

8. 1 Limites d'exposition

Données référentes aux poussières fines :

Valeurs limite d'exposition : Valeurs TLV. (Valeur limite Seuil). Valeurs MAK. (Maximum de concentration admise sur le poste de travail): 6 mg/m³. Observer le point 2.b de la présente fiche.

Limitations nationales pour le pb: Valeurs MAK. 0.1 mg/m³. Valeur BAT plomb (sang) 70 g/100 ml, plomb (sang, femmes <45 ans) 30 g/100 ml. ; Acide delta-amino-lévilinique (urine, méthode Davis) 15 mg/L; (femmes < 45 ans) 6 mg/L. Les travailleurs exposés aux composés de plomb doivent être contrôlés médicalement.

8. 2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle

a) Contrôle Industriel :

Assurer une ventilation locale ou générale des locaux pour minimiser l'exposition aux poussières et à la poudre. Ne pas boire, ne pas manger ou fumer pendant la manipulation. Les femmes en état de procréation devront se soumettre à des contrôles plus stricts. Celles qui sont enceintes ou en période d'allaitement, devront s'éloigner des zones affectées.

b) Contrôle Personnel :

Protection respiratoire:

Ne pas respirer les poussières. Utiliser un masque. Type FFP-2(S) EN 149.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection. EN 388.

Protection des yeux :

Il est recommandé d'utiliser des lunettes et une protection faciale. Norme EN 166.

Protection cutanée. Reste du corps:

Utiliser des vêtements de travail adéquats. Ne pas les rassembler avec les vêtements personnels. En fin de journée déposer les vêtements contaminés dans des containers désignés pour leur nettoyage.

8.2.2 Contrôles de l'exposition du milieu ambiant

Prévenir la contamination.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9. 1 Informations générales

Aspect physique: Poudre bleue.
Couleur en cuit: Bleu clair.
Odeur: Néant.

9. 2 Informations relatives à la santé, la sécurité et le milieu ambiant

PH:	n.d.	Point de fusion:	n.a.
Point d'inflammation:	n.a.	Inflammabilité:	n.a.
Densité relative:	n.a.	Solubilité à l'eau:	Pratiquement insoluble (eau).
Pression de vapeur:	n.a.	Coefficients de répartition:	n.a.
Viscosité:	n.a.	Vitesse d'évaporation:	n.a.
Densité de vapeur:	n.a.		

Propriétés explosives: n.a.
Propriétés comburantes: n.a.

9. 3 Autres données :

Point de fusion: > 750 °C.

Solubilité: HCL: PB>0.5% ISO 6713.

Densité: 3.10 g/cm³. (20 °C).

Notes: n.a. (non applicable), n.d. (pas d'information disponible), p.n. (preuves négatives)



10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Couleurs en poudre : il ne se produit aucune réaction chimique entre le verre et les pigments tant que les emballages restent parfaitement fermés et à l'abri de l'humidité. Dans ces conditions, le temps de conservation du produit est illimité.

Couleurs cuites : les émaux et couleurs cuites sont très résistants à l'action chimique et mécanique, à la couleur et à la lumière.

10. 1 Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse n'est connue, avec une manipulation et un stockage adéquats.

10. 2 Matériel à éviter

Le produit doit être maintenu éloigné des acides très corrosifs.

10. 3 Produits dangereux de la décomposition

La préparation n'est pas réactive.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11. 1 Toxicité aiguë du produit ou de l'un de ses composants

La poudre peut causer des irritations. Données concernant le plomb fritté: Étude de bio assimilation:chez les rats: le plomb soluble dans l'acide est bio assimilable. Les études réalisées chez les rats démontrent que seuls les composés de plomb présentent un bas niveau de toxicité aiguë par ingestion et inhalation. Données types : DI50 >2000 mg/kg. CI50 >5mg/L/4h.

11. 2 Toxicité chronique pour exposition à court ou long terme

Les études à long terme sur les composés inorganiques de plomb montrent des effets neurotoxiques. Dans l'acide chlorhydrique à une concentration similaire à celle des sucs gastriques, il y a risque de formation de plomb soluble pouvant aboutir à l'accumulation de plomb dans l'organisme. Les effets de l'ingestion de quantités considérables de plomb peut provoquer l'inactivation d'enzymes et des anomalies dans la synthèse de l'hémoglobine.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Toxicité aquatique aigue et effets nuisibles à long terme.

12. 1 Compatibilité avec le milieu ambiant et produits dangereux résultants de la dégradation des produits et de ses composants

Le déversement du produit sous forme poudreuse peut provoquer un impact négatif sur l'environnement. Si des particules de produit se retrouvent dans l'eau, les concentrations doivent être vérifiées, et l'on doit s'assurer que l'on ne dépasse pas les valeurs limites fixées par les communes. En général, il est simple de procéder à la séparation de l'eau et des particules, par action mécanique de décantation, ou par action chimique de floculation des particules par l'ajout d'un électrolyte floculant.

12. 1. 1 Données d'écotoxicité

Produit non vérifié.

12. 1. 2 Mobilité

Pas d'information.

12. 1. 3 Persistance et dégradation

(Voir points 6,7,13,15).

12. 1. 4 Potentiel de bioaccumulation

Les composés de plomb sont accumulables par les organismes vivants.

12. 1. 5 Autres effets nocifs

Pas d'information.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Si la récupération n'est pas possible, éliminer en respect avec les lois en vigueur. Directive 91/156/CE réformant la directive 75/442/CE sur les résidus et ses modifications postérieures.

13. 1 Traitement du produit

Les résidus résultants de l'utilisation doivent être traités par une entité agréementée à cet effet.

13. 2 Traitement de l'emballage

L'emballage du produit, comme celui qui contient les résidus, doivent s'éliminer en accord avec la législation. Directive 94/62/CE, du Parlement Européen et du Conseil, du 20 Décembre, au sujet des emballages et résidus d'emballages qui sont inclus dans la présente loi et leurs possibles modifications.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

La préparation n'est pas considérée comme une marchandise dangereuse pour le transport.

HCL: PB>.5% ISO 6713.

	IMGD	ADR	RID	OACI	ADN
Classe du danger					
Code de classe					
Groupe d'emballage					
Étiquettes					
Nombre ONU					



Autres informations**15. INFORMATION REGLEMENTAIRE****15. 1 Conditionnement et étiquetage**

Référence étiquette : OXYDE COLORANT D89 BLEU BERMUDES

Catégorie : Repr.Cat.3: R62

Symbole(s) de Danger:



Composants dangereux : Composés de plomb.

Phrases de risques:

Phrase R

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R33	Danger d'effets cumulatifs.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrases de sécurité:

Phrase S

S1/2	Conserver sous clé et hors de portée des enfants
S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
S45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S60	Éliminer le produit et/ou son récipient comme déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

15. 2 Informations réglementaires additionnelles

Cette fiche est émise en tenant compte des dernières dispositions légales sur les matières dangereuses et l'utilisation des produits chimiques. Durant la période transitoire, les produits peuvent être toujours étiquetés selon les normes en vigueur.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La préparation de cette fiche a été consciencieusement réalisée par le personnel de PRODESCO, S.L. Cependant PRODESCO, S.L ne garantit, ni assume, la responsabilité d'une éventuelle inexactitude de la fiche, ou de son caractère incomplet, ainsi que les conséquences d'une utilisation inadéquate du produit.